



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DEMANDE DE PROPOSITIONS

N°DP/Z00/DBA/N°011/2022

**SÉLECTION D'UN EXPERT EN AUDIT ET INFORMATION FINANCIÈRE POUR
APPUYER LE COMITÉ D'AUDIT DE LA BCEAO**

AVRIL 2022

INTRODUCTION

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un établissement public international constitué entre les huit (08) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à savoir : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'UMOA constitue l'autorité suprême de l'Union Monétaire. La direction de l'Union est assurée par le Conseil des Ministres de l'UMOA.

La BCEAO est une institution de l'UMOA. Ses organes sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit.

Le Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007 et les Statuts de la BCEAO annexés audit Traité précisent les pouvoirs et les rôles de ces organes.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier au sein de l'UMOA et, d'autre part, à la gestion des réserves de change de l'Union.

En tant qu'Institut d'émission commun, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires que sont les billets et pièces de monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'UMOA. Elle peut effectuer, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur or, moyens de paiement et titres libellés en monnaies étrangères.

De même, conformément à ses Statuts, la BCEAO peut intervenir sur les marchés de capitaux de l'UMOA par des opérations d'*open market* et effectuer des opérations de crédit avec les banques et établissements financiers. Elle peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux établissements de crédit et aux organismes publics et effectuer pour leur compte des transferts ainsi que l'encaissement et le recouvrement des effets remis par ceux-ci.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité s'inscrit dans ses missions ou présente un intérêt spécifique ou général pour un ou plusieurs Etats membres de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans les sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pourvoir au logement de son personnel.

Par ailleurs, la BCEAO veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement au sein de l'UMOA et avec les pays tiers.

Enfin, en sa qualité d'agent financier des Etats membres de l'UMOA, la BCEAO tient sur les places où elle est installée, les comptes des Trésors publics des Etats membres et prête son concours à l'exécution de leurs opérations financières extérieures. Elle assure la gestion de la dette publique des Etats membres de l'UMOA qui en font la demande.

1. - CONTEXTE DE LA MISSION

Afin de renforcer la gouvernance de l'Institut d'émission, il est mis en place, depuis la Réforme Institutionnelle de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, un Comité d'Audit, entré dans sa phase opérationnelle à la faveur de la mise en œuvre de son Règlement intérieur intervenue en 2011. La BCEAO assume de ce fait, outre son attachement à l'obligation de transparence et de reddition des comptes, son ouverture à la modernisation et aux bonnes pratiques reconnues au niveau international.

Le Comité d'Audit est composé de quatre (4) membres et présidé par l'Administrateur de la BCEAO dont le pays assure la présidence du Conseil des Ministres. Il se réunit au moins trois (3) fois par an, notamment avant l'arrêté des comptes de la Banque Centrale, et adresse un rapport au Conseil d'Administration.

Conformément à son règlement intérieur, le Comité d'Audit est chargé d'apprécier, pour le compte du Conseil d'Administration, la qualité de l'administration, du fonctionnement et de l'information financière de l'Institut d'émission. Il est également chargé d'apprécier l'efficacité des dispositifs de contrôle et de gestion des risques mis en place par la Banque. De façon plus spécifique, le Comité d'Audit apprécie l'efficacité du dispositif d'audit interne. Il émet ou formule toutes recommandations sur la désignation et le renouvellement des mandats des cabinets chargés de la certification des comptes de la Banque Centrale ainsi que sur leurs lettres de mission. Le Comité d'Audit évalue, en outre, les travaux de l'audit externe de la BCEAO. Il vérifie la mise en œuvre effective des recommandations de l'audit externe et de l'audit interne.

Au regard de ces considérations, il est impératif d'assurer la mise à disposition permanente du Comité d'Audit, de l'expertise requise pour l'appuyer de manière régulière dans l'accomplissement de sa mission. Dans cette perspective, le recours à un Expert de réputation internationale en matière d'information financière, de contrôle interne, de gestion des risques, d'audit et d'analyse financière est recommandé pour accompagner les membres du Comité dans l'exercice de leurs prérogatives et renforcer leurs capacités.

2. - PRESTATIONS ATTENDUES

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Consultant est tenu à une obligation de conseil au Comité d'Audit, compte tenu de son professionnalisme dans sa spécialité. En outre, il s'engage à exécuter ses obligations contractuelles avec tout le soin possible, en usage dans la profession. Son principal rôle est d'aider les membres du Comité à mieux s'imprégner des dossiers à l'ordre du jour de leurs sessions et de leur donner les éléments nécessaires pour mieux challenger les structures opérationnelles de la Banque Centrale.

De façon spécifique, le Consultant doit notamment s'engager à :

- apporter au Comité d'Audit des avis techniques, oraux et écrits, sur les questions ayant trait à la qualité de l'information financière et des audits interne et externe, à la pertinence des contrôles internes mis en œuvre par la Banque Centrale ainsi qu'à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques ;
 - élaborer à l'attention des membres du Comité d'Audit des fiches techniques de synthèse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour des réunions ;
 - participer, à la demande du Président du Comité d'Audit, aux réunions du Comité, en tant qu'observateur ;
 - assister le Comité d'Audit dans son exercice périodique d'auto-évaluation ;
 - assurer l'animation des sessions de formation des membres du Comité d'Audit conformément à un programme de formation préalablement approuvé par ledit Comité, en mettant en œuvre toute son expertise en la matière ;
 - mettre à la disposition des membres du Comité d'Audit les supports pédagogiques nécessaires pour les actions de formation ;
 - traiter, avec diligence et dans les délais requis, toute sollicitation du Comité d'Audit dans l'accomplissement de sa mission de surveillance.
-

3. - PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant ou l'Expert recherché devra être compétent, rigoureux et expérimenté et disposer de compétences couvrant tous les domaines de l'information financière et de l'audit.

Il devra, en particulier, remplir les conditions suivantes :

- être Expert-Comptable Diplômé, inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables Diplômés et des Experts Agréés d'un État membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- avoir une parfaite maîtrise des normes internationales applicables en matière d'audit (ISA et IIA), d'information financière (IFRS), de contrôle interne et de gestion des risques.
- avoir une riche expérience et de solides références en matière de renforcement des capacités et de coaching des membres des Conseils d'Administration et des Comités d'Audit des institutions financières, de préférence d'une banque centrale ;
- avoir une expérience notoire de la réalisation de missions de conseil dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques, notamment ceux liés aux systèmes d'information ;
- avoir de l'expérience en matière d'audit dans le secteur bancaire, de préférence dans une banque centrale ;
- avoir l'expérience du commissariat aux comptes, de préférence d'une banque centrale ;
- avoir une bonne connaissance du secteur bancaire, y compris celui de l'Union ;

Le Consultant sera astreint à l'obligation de réserve et au secret professionnel.

4. - LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente demande de propositions seront exécutées, en présentiel ou à distance, au Siège de la BCEAO à Dakar et, le cas échéant, sur tout autre site de la Banque Centrale établi dans les huit (8) pays membres de l'UMOA.

5. - CALENDRIER D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les prestations devront être réalisées selon un calendrier à convenir avec le Comité d'Audit. À cet effet, le calendrier pourrait notamment prévoir :

- un programme annuel de formation du Comité d'Audit. A cet égard, il convient de rappeler que le Comité se réunit au moins trois (3) fois dans l'année, en mars, juillet et décembre. En marge de deux (2) de ces rencontres, le Consultant devra prévoir une formation d'un (1) jour, soit deux (2) séances annuelles. Les thèmes des formations devront au préalable être validés par les membres du Comité.
- la transmission de fiches techniques sur les sujets inscrits à l'ordre du jour des sessions aux membres du Comité avant chaque rencontre. Le Consultant pourrait, en outre, envisager une séance avec les membres pour leur faire un exposé sur ses appréciations des points inscrits à l'ordre du jour.

6. - MODALITES DE REGLEMENT

Les modalités de règlement des prestations seront arrêtées d'accord parties et insérées dans le contrat à signer entre les parties.

7. - CONFORMITÉ DES OFFRES A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Les soumissionnaires sont invités à présenter des offres conformes aux prescriptions de la demande de proposition. Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences de la présente demande de propositions de services sera rejetée pour non-conformité.

8. - PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

Les soumissions devront comporter les cinq (5) parties distinctes ci-après :

- lettre de soumission technique ;
- lettre de soumission financière ;
- présentation du consultant ;
- proposition technique ;
- proposition financière.

8.1- Lettre de soumission technique

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission technique conformément au modèle joint en annexe I, en précisant tous les éléments de sa proposition technique qui l'engage contractuellement. Dans cette lettre, le soumissionnaire exprimera son intention de contribuer au renforcement des capacités des membres du Comité d'Audit de la BCEAO dans le domaine des pratiques d'audit et d'information financière. En outre, il devra également marquer sa disponibilité à participer, à la demande du Président du Comité d'Audit, aux différentes réunions de l'organe.

Cette lettre devra être signée par le soumissionnaire.

8.2- Lettre de soumission financière

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission financière conformément au modèle joint en annexe II, en précisant tous les éléments de sa proposition financière qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par le soumissionnaire.

8.3- Présentation du Consultant

Dans cette partie, le soumissionnaire devra notamment mettre en exergue les éléments suivants :

- l'adresse géographique ;
- la description sommaire des domaines de compétence ;
- les références professionnelles.

8.4- Proposition technique

La proposition technique devra être rédigée conformément au canevas-type joint en Annexe III, pour une bonne exploitation des documents reçus. Celle-ci devra être signée par le soumissionnaire. A cet égard, il devra mettre en exergue les qualifications, compétences et expériences rappelées au point 3 ci-dessus.

La proposition technique, qui ne peut contenir aucune information financière sur les services offerts, devra commenter l'expérience acquise dans des projets similaires, traduire une claire compréhension des enjeux de la mission et proposer une approche et une méthodologie pertinentes et adaptées. A cet effet, le consultant devra apporter la preuve de sa disponibilité à répondre efficacement à chacune des exigences de la présente demande de proposition.

8.5- Proposition financière

La proposition financière devra être rédigée conformément au modèle joint en Annexe IV, pour une bonne exploitation des documents reçus.

La proposition financière devra être exprimée hors taxes en francs CFA. Le cas échéant, elle devra distinguer les éléments constitutifs des honoraires de ceux entrant dans la détermination des autres frais (déplacement, hébergement et *per diem*, etc.). La Banque Centrale ne s'occupe pas de l'organisation des déplacements et du séjour du soumissionnaire, qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre.

Par conséquent, les prestations figurant dans la proposition du soumissionnaire et pour lesquelles aucun prix n'est fourni, seront considérées comme faisant partie intégrante de la proposition et ne donneront lieu à aucune facturation supplémentaire.

9. - DATE LIMITE ET ADRESSE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être transmises au plus tard le **lundi 2 mai 2022 à 16 heures TU** par courrier électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int. Le message de transmission devra avoir pour titre « Comité d'Audit - Sélection d'un Expert en audit et information financière – Demande de propositions DP/Z00/DBA/011/04/2022 ».

Chaque partie de l'offre devra faire l'objet d'un fichier. En cas de difficultés de transmission de la proposition au regard notamment du volume total, l'envoi pourra s'effectuer en plusieurs étapes en prenant le soin d'indiquer de façon chronologique le numéro de l'envoi sous le format 1/x , x étant le nombre total d'envoi. -

10. - PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La validité des offres devra être de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt. Le soumissionnaire restera engagé par son offre durant toute cette durée.

11. - LANGUE DE SOUMISSION

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

12. - FRAIS DE MISSION

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

13. - RÉGIME FISCAL

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexé audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de la présente demande de proposition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dans les Etats membres de l'UMOA.

14. - EVALUATION DES PROPOSITIONS DE SERVICES

L'évaluation des propositions sera conduite en deux (2) phases distinctes. Elle consistera en l'évaluation des propositions techniques notées sur 100, suivie de l'évaluation financière également notée sur 100. Seules les propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques auront atteint le seuil de qualification fixé à 80 points sur 100 seront analysées.

14.1 - Évaluation des propositions techniques

Il sera procédé à la notation des propositions techniques sur la base des critères ci-après :

- les qualifications, compétences et expériences du soumissionnaire ;
- les références similaires ;
- la méthodologie proposée, y compris le programme d'accompagnement du Comité d'Audit.

14.2 - Evaluation des propositions financières

Pour la notation des offres financières, la proposition financière la moins élevée obtiendra la note de cent (100) points. Les autres propositions seront affectées chacune d'une note calculée de façon inversement proportionnelle, selon la formule suivante : $N_i = 100 \times S_o/S_i$ dans laquelle :

- N_i = nombre de points à attribuer à la proposition évaluée ;
- S_o = montant de la proposition financière la plus basse ;
- S_i = montant de la proposition financière évaluée.

14.3 - Notation combinée

Pour l'évaluation combinée, la note technique sera pondérée à 80% et la note financière à 20%. Les deux notes ainsi pondérées seront additionnées pour obtenir la note globale sur 100 points.

14.4 - Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition technique aura été qualifiée et qui ressortira la plus avantageuse économiquement pour la BCEAO.

La Banque Centrale se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution.

15. - PUBLICATION DES RÉSULTATS ET NOTIFICATION PROVISOIRE

Les résultats de la demande de propositions seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut formuler un recours par écrit, adressé au Directeur Général en charge de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la notification des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

16. - NOTIFICATION DÉFINITIVE DU MARCHÉ

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu avant l'expiration de la période de validité des offres. Des négociations seront entreprises avec celui-ci en vue de parvenir à un accord sur tous les points et signer, le cas échéant, le contrat y afférent. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

17. - CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de la présente soumission et de tout contrat qui pourrait en découler, chaque partie au contrat s'engagera à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu de :

- garder confidentiel tous les documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter les obligations mises à sa charge par la présente demande de propositions. En conséquence, le soumissionnaire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le soumissionnaire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit.

18. - COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Pour toute demande d'information complémentaire, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront publiées sur le site internet de la BCEAO.

En conséquence, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

ANNEXE I : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un Consultant pour assurer les fonctions d'Expert en audit et information financière du Comité d'Audit de la BCEAO

Nous, soussignés..... soumettons par la présente, une proposition technique pour assurer les fonctions d'Expert devant appuyer le Comité d'Audit de la BCEAO dans l'accomplissement de sa mission, à travers des actions de renforcement des capacités de ses membres dans le domaine des pratiques d'audit et des informations financières.

Par ailleurs, nous marquons notre disponibilité à participer, à la demande du Président du Comité d'Audit, aux différentes réunions de l'Organe.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité. Sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un Consultant pour assurer les fonctions d'Expert en audit et information financière du Comité d'Audit de la BCEAO

Nous, soussignés soumettons par la présente, une offre de prix pour le renforcement des capacités des membres du Comité d'Audit de la BCEAO pour un montant HT de FCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité. Sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE III : CANEVAS-TYPE POUR L'ÉLABORATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

I.1- PLAN DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

La proposition technique du soumissionnaire devra se faire comme suit pour une bonne exploitation des documents :

1. Expérience et compétences du soumissionnaire

Dans ce chapitre, le soumissionnaire devra indiquer :

- le nombre d'années d'exercice dans les fonctions d'administrateur indépendant au sein d'un Conseil d'administration ou du Comité d'Audit ;
- le nombre de missions d'assistance ou d'appui aux Conseils d'Administration ou Comités d'Audit ;
- le nombre de formations animées au profit des organes de gouvernance d'institutions financières et de banque centrale en particulier ;
- le nombre de missions de conseil dans l'implémentation des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le nombre de missions de commissariats aux comptes ;
- le nombre de missions d'audit ;
- les références des missions d'assistance aux organes de gouvernance ;
- les références de toutes les missions de conseil ainsi que celles de commissariat au comptes et d'audit.

2. Démarche méthodologique

Dans cette rubrique, le soumissionnaire devra développer :

- sa perception de la mission ;
- sa démarche méthodologique pour renforcer les capacités du Comité d'Audit de la BCEAO ;
- le programme des actions de formation à animer ;
- le contenu des prestations en termes de thèmes à aborder (et les objectifs y relatifs), de volume horaire et de moyens et matériels didactiques à mettre en œuvre.

3. Annexes de la proposition technique

Les annexes doivent être composées des documents ci-après :

- le planning des interventions en fonction du calendrier des sessions du Comité d'Audit et la répartition du volume d'heures par thème abordé ;
 - le *curriculum vitae* du soumissionnaire :
 - identité ;
 - formation (y compris les certifications obtenues) ;
 - domaine de compétences :
 - audit ;
 - informations financières ;
 - gestion des risques ;
 - autres.
 - l'attestation de disponibilité du Consultant, le cas échéant.
-

ANNEXE IV : PLAN DE PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

La proposition financière devra suivre le canevas-type ci-après :

PROPOSITION FINANCIÈRE

Je soussigné (Nom, prénom, qualité, adresse)

après avoir pris connaissance de la proposition de service pour la sélection d'un Expert en audit et information financière devant appuyer le Comité d'Audit de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et apprécié la nature et l'ampleur des travaux requis, m'engage à réaliser les prestations, conformément au Cahier des charges précité, moyennant un prix global, forfaitaire, ferme et non révisable de F.CFA,(en lettres et en chiffres) hors taxes – hors douane, qui se décompose comme suit :

- Honoraires : -----
- Déplacements : -----
- Hébergements : -----
- Frais de logistique : -----
- *Per diem* :-----

Sont annexés à la présente proposition :

- le bordereau des prix unitaires (taux de rémunération des interventions, *per diem*, déplacements et titres de transport, nuitées d'hôtel, frais de logistique, etc.) ;
 - le projet d'intervention (prévision de temps par type d'intervenant, durées liées au déplacement, qualification des intervenants) ;
 - le programme prévisionnel de travail ;
 - le relevé d'identité bancaire précisant les coordonnées bancaires (sur 24 caractères) du compte bancaire destiné, le cas échéant, à recevoir le règlement des factures liées à cette prestation ;
 - tous les documents d'appréciation et renseignements destinés à répondre aux différents critères d'évaluation demandés dans le Cahier des charges.
-